

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation territoriale des Ardennes
Pôle Environnement Promotion de la Santé et Sécurité
**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Charleville-Mézières, le 5 novembre 2021

Affaire suivie par M. OTHMAN

Téléphone : 03.24.59.81 64

Courriel : ars-grandest-dt08-pepss@ars.sante.fr

PAYS RETHÉLOIS

Place de la République

08300 RETHEL

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire prévu par le code de la santé publique

S41 SEUIL, THUGNY-TRUGNY

Prélèvement et mesures de terrain du 22/10/2021 à 12h26 par : BARTIAUX CECILE

Nom et type d'installation : STATION TRAITEMENT DE THUGNY (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : STATION DE POMPAGE DE THUGNY - THUGNY-TRUGNY (8 RUE DU CHATEAU MITIGEUR CUISINE)

LACROIX Serge

Code point de surveillance : 0000001159

Type d'analyse : 008P1P2

Numéro de prélèvement : 00800095482

Référence laboratoire : H_CS21.7346.1

Conclusion sanitaire

Les paramètres chloridazone desphényl et chloridazone méthyl desphényl ont été détectés à des teneurs de 0,26 et 0,20 µg/l et de 0,53 µg/l e concentrations cumulées dépassant la limite de qualité de 0,1 µg/l fixée pour tous les pesticides et métabolites pertinents sans distinction et de 0,5 µg/l pour les concentrations cumulées de pesticides. Associé à un contrôle renforcé, une phase de caractérisation est en cours afin de consolider les premières observations. Ce dépassement de limite de qualité, comparé aux données connues de la molécule-mère, ne justifie pas de prendre de mesures de restriction d'usage de l'eau. L'eau peut être consommée.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et par délégation,
Pour le Responsable du Pôle Environnement, Promotion de la Santé et Sécurité,
L'ingénieur d'Etudes Sanitaires,

Sylviane LEBON